

Réponse du Conseil administratif à la résolution du 9 février 2021 de M^{mes} et MM. Florence Kraft-Babel, Michèle Roulet, Maxime Provini, Alain de Kalbermatten, Vincent Latapie, Patricia Richard, Nadine Béné, Laurence Corpataux, Yves Herren, Eric Bertinat, Vincent Schaller et Danièle Magnin: «Pour une saine stratégie de réouverture des lieux de culture en Ville de Genève».

TEXTE DE LA RÉOLUTION

Considérant:

- les restrictions actuellement en vigueur selon l’ordonnance fédérale sur les mesures destinées à lutter contre l’épidémie de Covid-19 du 19 juin 2020;
- les nouvelles mesures prises par la Confédération en date du 13 janvier 2021 visant à restreindre à nouveau les activités culturelles jusqu’au 28 février au moins;
- le doute quant à la reprise possible de celles-ci après cette date;
- la place prépondérante de la culture dans le budget de la Ville de Genève;
- la précarité financière dans laquelle se retrouvent les acteurs culturels suite à ces décisions;
- le coût de leur inactivité pour la collectivité;
- le poids de leur silence sur leur moral comme sur le nôtre;
- la perte de lien social dans une population privée de manifestations culturelles;
- le télétravail via internet ou le streaming ne pouvant remplacer le jeu vivant;
- le sacrifice infligé ainsi à ce secteur étant devenu dangereux pour sa survie;
- l’expérience menée par les autorités espagnoles pour faire revivre ce secteur (à Barcelone et à Madrid);
- la volonté des autorités autrichiennes, polonaises, italiennes et bientôt françaises de tenter de telles expériences;
- les mesures sanitaires actuellement disponibles pour assumer le retour à une certaine normalité;
- le besoin de donner un objectif à moyen terme à tous les acteurs du monde culturel ainsi que de donner un signe d’espoir à la population par des temps par trop moroses;
- que la Ville de Genève dispose de nombreuses salles à dimension maîtrisable, où la distanciation sociale est déjà largement garantie par les divers niveaux disponibles (une à trois galeries) et les mesures diverses mises en place depuis plusieurs mois par les directions responsables;

- que le milieu de la création est spécialement capable d’adaptabilité en toutes circonstances, notamment face aux difficultés,
le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- jusqu’au 31 décembre 2021, de mettre à la disposition gratuitement des artistes et responsables de projets culturels genevois toutes les salles sises sur notre commune capables d’accueillir des événements culturels;
- jusqu’au 31 décembre 2021, de mettre à la disposition des organisateurs de manifestations tout le matériel communal des scènes, lumières, sonos, etc.;
- jusqu’au 31 décembre 2021, d’offrir les prestations inscrites sur le site du Bureau culturel;
- jusqu’au 31 décembre 2021, de nommer un responsable chargé de coordonner l’occupation des salles, le prêt du matériel et l’engagement du personnel permettant l’organisation de manifestations culturelles.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Covid-19 a eu un impact très fort sur l’ensemble du secteur culturel. En mars 2020, la fermeture de tous les lieux en raison des restrictions sanitaires a provoqué un arrêt brutal de la vie culturelle. Dans les mois suivants, les relâchements et durcissements successifs des mesures sanitaires ont entraîné une grande insécurité pour tout le milieu culturel et ses liens avec le public. De nombreuses et nombreux artistes (et autres professionnel-le-s du secteur) ont été durablement empêché-e-s d’exercer leur métier, sans visibilité pour une reprise prochaine. Ils et elles ont fait preuve d’une grande résilience et d’une grande créativité pour tenter de continuer à travailler malgré tout et de maintenir un lien avec le public (outils numériques, espace public), mais ces efforts louables ne peuvent compenser tous les effets désastreux de cette crise.

Consciente des enjeux en termes de précarité et de créativité de ces longues fermetures, la Ville de Genève a proposé toute une série de mesures de soutien et d’adaptation durant la pandémie. Des demandes extraordinaires de crédit ont été déposées et ont obtenu le soutien unanime du Conseil municipal.

Dès le début de la crise, la Ville de Genève a réagi afin d’aider le secteur culturel à surmonter cette période en garantissant le maintien de ses subventions, ainsi que tous les dispositifs de soutiens usuels. A l’initiative de la Ville de Genève, un partenariat genevois a réuni le Canton, la Ville, l’Association des communes genevoises (ACG) et la Loterie romande (LoRo) pour soutenir le secteur culturel. La Ville de Genève a contribué aux mesures d’aides fédérales prévues pour les entreprises, et les acteurs et actrices culturels (par le biais de la proposition PR-1430 d’un montant de 2,3 millions de francs puis de la proposition PR-1481 d’un montant de 1,9 million de francs).

En parallèle, des mesures spécifiques de soutien ont été mises en place. En juin 2020, un appel à projets a été lancé, doté d'une enveloppe globale de 300 000 francs, avec pour objectif de proposer une offre culturelle estivale à la population malgré la crise sanitaire et de contribuer à soutenir la scène culturelle locale dans une période particulièrement difficile. L'été musical a également été adapté: du lundi au vendredi, près de cinquante concerts ont été proposés.

Entre classique, musiques du monde, jazz ou musiques actuelles, la programmation s'inscrivait dans la volonté de la Ville de promouvoir et de soutenir les musiciens et les musiciennes de la région et de créer une dynamique entre les arts vivants et les lieux patrimoniaux. Toujours pour les musiques actuelles, des résidences de créations rémunérées de trois à dix jours ont été proposées par la Ville de Genève en décembre 2020 et janvier 2021, en partenariat avec l'Association pour l'encouragement de la Musique impRovisée (AMR), la Cave 12, l'Alhambra et l'Usine, pendant la fermeture de ces lieux. Ces résidences ont débouché en 2021 sur une proposition de concert au sein des institutions partenaires, visant ainsi à développer l'accès à la culture et mettant en avant des créations locales. Fort de ce succès, la mise à disposition de scènes culturelles en gestion directe du Service culturel (SEC) s'est renforcée pendant l'été 2021. Les scènes de l'Alhambra, du Casino Théâtre, du Théâtre de l'Usine, du Théâtre des Grottes, du Théâtre Pitoëff et du Victoria Hall ont été mises à la disposition des artistes de Genève. Dix-huit demandes ont été reçues, pour un total de vingt-deux semaines de travail sur six semaines d'agenda, couvrant différentes disciplines telles que la musique classique et les musiques actuelles (huit projets), la danse (trois projets), le théâtre (quatre projets), la performance (trois projets).

Dans le domaine des arts visuels, plusieurs actions ont été menées. En décembre 2020, une septantaine d'artistes en arts visuels ont réalisé des œuvres dans l'espace public, directement sur des emplacements d'affichage en ville dans le cadre du projet de I LOVE #ArtisteDici. Durant le premier trimestre 2021, des résidences d'artistes de quatre semaines ont eu lieu dans les musées et bibliothèques patrimoniales de la Ville. Prenant place au sein des espaces d'expositions et/ou en lien avec les collections, elles ont été financées par les institutions. D'autre part, des bourses de recherche artistique dans le domaine des arts pluridisciplinaires, visuels, performatifs et numériques ont été proposées (les «bourses du Commun»).

En avril 2021, grâce au vote par le Conseil municipal de la proposition PR-1447, un crédit budgétaire supplémentaire de 3,9 millions de francs a permis le financement de mesures de soutien des métiers de la culture et de l'offre culturelle dans le contexte de la crise Covid. Ces mesures de soutien comprenaient des bourses de recherches pour les artistes et autres professions culturelles, pour un montant de 2 millions de francs. Conscient que la crise sanitaire privait certain-e-s artistes d'opportunités, de moyens de création mais aussi de lieux de création, un accent particulier a été mis sur les subventions culturelles

afin de mettre en place des résidences et recherches. Des entreprises culturelles indépendantes ont ainsi reçu des subventions afin d'organiser des résidences dans un lieu subventionné¹. D'autres structures culturelles ont reçu des financements leur permettant de proposer des résidences pour d'autres artistes, comme la compagnie Gilles Jobin qui a proposé des résidences pour des artistes voulant travailler dans le domaine digital, l'Association pour la danse contemporaine (ADC) qui a accueilli cinq résidences d'artistes, ou l'association Kalvingrad qui a bénéficié d'un soutien financier pour un programme de résidences au Rez de l'Usine. Enfin, des mesures de valorisation de l'offre culturelle auprès des publics ont permis de favoriser le lien entre le public et l'offre culturelle, à la fois dans l'espace public (reprise du projet «I LOVE #ArtisteDici») et à travers les médias. Le bilan complet de la proposition PR-1447 figure en annexe.

Ces différentes mesures ont permis au milieu culturel genevois de traverser la phase de pandémie en maintenant son activité. Cependant, la forte précarité des travailleurs et travailleuses de la culture a été mise en exergue pendant cette crise.

L'un des objectifs est désormais de garantir des rémunérations justes aux artistes et autres professions de la culture, dans le respect des barèmes de rémunération établis par les faïtières et associations professionnelles, et de mieux tenir compte des réalités de leur activité professionnelle dans la durée, comme le fait de soutenir aussi le travail de recherche et de création, pas seulement de représentation publique, dans certaines branches artistiques, ou de renforcer l'accès à des lieux de travail abordables. Cette perspective fera l'objet d'une attention très particulière tout au long de cette législature. Ainsi, la Ville de Genève continuera de se mobiliser pour l'accès des artistes à des espaces et des moyens de création, et également pour l'accès à un statut pérenne, pour des rémunérations adéquates, et un projet de prévoyance digne, y compris en intervenant avec constance auprès des instances cantonales et fédérales concernées.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le conseiller administratif:
Sami Kanaan

Annexe: Bilan proposition PR-1447

¹ L'association Copypasta Editions a bénéficié d'un soutien financier pour une résidence à la Cave 12; la Cie Beaver Dam a bénéficié d'un soutien financier pour une résidence dans les studios de l'Imprimerie (Ballet Junior); la Cie Collectif MV a bénéficié d'un soutien financier pour une résidence au Théâtre du Grütli; le Collectif Sentimental Crétin a bénéficié d'un soutien financier pour une résidence au Théâtre du Grütli ou à Mottatom; le Théâtre Naveva a bénéficié d'un soutien financier pour une résidence à Mottatom; l'association Motonomy a bénéficié d'un soutien financier pour une résidence à la Cave 12; l'association Rythme de vie a bénéficié d'un soutien financier pour une résidence à l'Alhambra, l'association Sous-Chiffres a bénéficié d'un soutien financier pour une résidence à Utopiana; la Cie Eternal a bénéficié d'un soutien financier pour une résidence à l'Abri.

Département de la culture et de la transition numérique
Direction
Route de Malagnou 19
CH - 1208 Genève



Avril 2022

PR-1447, un plan de soutien pour la culture

Retour d'expérience



Carte blanche Léman Bleu

Sommaire

1. Genèse du projet	p.3
2. Conception de la demande de crédit	p.3
3. Mise en œuvre	p.4
a) Bourses de recherche	p.4
b) Subventions	p.7
• Aides aux structures culturelles	p.7
• Aides aux projets de captations	p.10
• Aides aux organisations professionnelles	p.13
c) Valorisation de l'offre culturelle auprès des publics	p.15
• Favoriser le lien entre le public et l'offre culturelle dans l'espace public	p.15
• Favoriser le lien entre le public et l'offre culturelle à travers les médias	p.17
4. Constats et enseignements	p.20
a) Sur l'amélioration des statuts et des rémunérations des artistes	p.20
b) Une meilleure prise en compte du travail de recherche	p.21
c) Le développement de nouveaux outils numériques	p.21
5. Reporting financier	p.22

1. Genèse du projet

La crise sanitaire a impacté très violemment les milieux culturels depuis ses débuts. L'offre culturelle a été de nombreuses fois à l'arrêt, et des problématiques de jauges, de concepts exigeants de sécurité sanitaire et de contrôle d'accès ont complexifié les périodes de réouvertures. La mise en place d'un certificat Covid a effectivement amplifié les problèmes de logistique et l'accès aux lieux culturels. Durant cette crise, le Département de la culture et de la transition numérique de la Ville de Genève (DCTN) s'est adapté avec un engagement considérable et soutenu, en proposant des mesures ciblées. Pour rappel, en été 2020 suite au premier confinement, une enquête auprès des milieux culturels a été réalisée afin de bien comprendre la nature des impacts ainsi qu'une veille sur les différentes modalités d'aides au secteur culturel dans plusieurs pays. Une journée d'étude avec les milieux culturels a été organisée le 12 novembre 2020. Ces différentes démarches ont permis d'analyser et de comprendre les besoins pour apporter des réponses adaptées à la situation. Le 24 février 2021 le Conseil administratif a proposé au Conseil municipal l'ouverture d'un crédit de 3,9 millions (PR-1447) afin de déployer un plan de soutien en 2021, crédit voté à la quasi-unanimité du Conseil municipal le 9 mars 2021.

Parallèlement à ces démarches visant à mettre en place des soutiens ciblés, d'autres projets concrets et mesures diverses ont été mis en œuvre dès le début de la pandémie ; une liste est annexée à la fin du document pour relater des exemples marquants (chapitre 6 de ce document). Il faut également rappeler la contribution de la Ville de Genève au dispositif du « guichet unique Covid » pour la culture, porté par le Canton en collaboration avec l'Association des communes genevoises, l'organe genevois de répartition de la Loterie romande et la Ville de Genève. Les équipes du DCTN ont activement participé au dispositif d'analyse et de suivi des demandes déposées, et la Ville a contribué financièrement avec 2 PR pour des crédits budgétaires extraordinaires (PR-1430 et PR-1481, votées le 25 novembre 2020 et le 5 octobre 2021). Ce soutien politique très large du Conseil municipal témoigne d'une volonté politique très partagée et fort appréciable de soutenir ce secteur fortement touché par la crise.

Grace à cette combinaison de démarches, les milieux culturels ont pu bénéficier de soutiens adaptés à leurs diverses réalités et permettant la sauvegarde de l'économie culturelle créative de la Ville. La PR-1447 a aussi permis de développer des modes de soutien innovants dont l'intérêt dépasse largement la crise sanitaire, et dont des leçons fort intéressantes peuvent être tirées pour la politique culturelle (cf. chapitre 4 ci-après).

2. Conception d'une demande de crédit

Le DCTN en s'appuyant sur les différents éléments d'analyse décrits ci-dessus ainsi que sur les opérations pilotes menées durant l'été, l'automne et hiver 2020-21 (par exemple des résidences d'artistes dans des lieux culturels fermés au public ou dans les musées) a rédigé la demande de crédit de la PR-1447. C'est ainsi que le Conseil administratif a proposé le 24 février 2021 au Conseil municipal l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire pour un montant de 3,9 millions de francs destinés au financement de mesures de soutien des métiers de la culture et de l'offre culturelle dans le contexte de la crise COVID. Le Conseil municipal a reçu très favorablement cette demande puisqu'il a approuvé le 9 mars 2021 à une très large majorité ce plan extraordinaire de soutien à la culture et à ses actrices et acteurs.

Un vote sur le siège, bénéficiant d'une clause d'urgence, a permis une entrée en vigueur immédiate.

Dans le contexte pandémique qui engendrait de multiples annulations et reports des projets culturels, il s'agissait avec cette PR-1447 de donner aux artistes et autres acteurs de la culture la possibilité de continuer de travailler sur les projets, de stimuler le processus créatif malgré les différentes contraintes, et de remédier à la complexité bureaucratique des démarches et à la longueur de leur traitement. Ce crédit visait aussi à proposer des aides ciblées, dans la mesure où les soutiens usuels étaient souvent mal adaptés à cette situation de crise, tout en répondant aux problématiques tant financières que de fermeture de lieux de création et de diffusion. Le but de cette démarche était également de favoriser l'adaptation de l'offre et des moyens de diffusion en utilisant notamment le numérique pour favoriser l'accès du public aux contenus culturels. Enfin ceci devait aussi permettre d'utiliser l'espace public comme un lieu d'expression et d'exposition pour le domaine des arts visuels.

3. Mise en œuvre

Afin d'atteindre les buts visés, plusieurs typologies d'actions étaient prévues dans ce crédit complémentaire.

a) Bourses de recherche

La première typologie de mesure s'est concrétisée sous forme de bourses de recherche. Ces bourses avaient pour but de donner aux acteurs et actrices de la culture la possibilité de continuer à travailler sur des projets malgré les restrictions et d'approfondir et développer leur travail afin de maintenir un vivier créatif.

Selon la Task force culture romande¹, les aides octroyées étaient souvent mal adaptées. L'étude pointait « la complexité bureaucratique des démarches et la lenteur de leur traitement. Dans la plupart des cas il a fallu entre deux et quatre mois pour obtenir une décision, puis un nouveau délai pour toucher l'indemnisation ». Ce constat a motivé la mise en place d'un système de bourses qui a permis de répondre à l'urgence de la situation, en proposant un mécanisme simple sur le plan administratif et permettant de toucher aussi largement que possible les professionnel-le-s du domaine culturel les plus précarisé-e-s par la crise.

Ces bourses s'adressaient aux personnes physiques actives à Genève dans le domaine de la culture, toutes disciplines artistiques confondues, ainsi qu'aux différents corps de métiers du domaine de la culture (dramaturges, costumières et costumiers, scénographes, métiers techniques, curateurs et curatrices, médiateurs et médiatrices, graphistes, etc.). Ces dernier-e-s ont eu la possibilité de déposer une demande de bourse pour soit effectuer une recherche en lien avec leur domaine et/ou leur pratique artistique, soit explorer et développer de nouvelles méthodes et techniques, ou encore étudier des modes de diffusion innovants ou diversifiés.

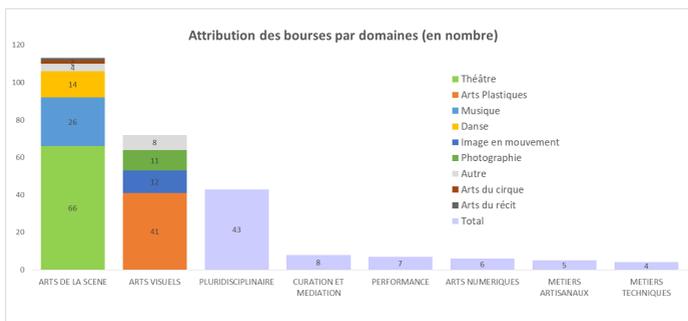
¹ <https://taskforceculture.ch/>

Ainsi, sur les 3,9 millions de crédits votés par le Conseil municipal, un montant de 2 millions de subventions a été affecté à cette mesure. S'inspirant du dispositif bien éprouvé des commissions d'attribution du Service culturel (SEC), une commission ad hoc composée de 10 expert-e-s a été constituée afin d'assurer l'examen des dossiers et de rendre des préavis.

258 demandes de bourses ont été reçues par le Service culturel, dont la majorité provenait du domaine des arts de la scène, puis des arts visuels et de domaines pluridisciplinaires. Une petite majorité a été déposée par des personnes s'identifiant comme des femmes.

Sur les 258 dossiers reçus, plus de 70% des personnes attestaient avoir une diminution de plus de 50% de leur activité.

Une fois l'examen des dossiers effectué, 200 bourses ont été octroyées, dont 91 dans les arts de la scène, 53 dans le domaine des arts visuels, 33 dans des domaines pluridisciplinaires, 5 dans les arts numériques, 5 dans la curation et médiation, 5 dans les métiers artisanaux, 5 dans le domaine de la performance et 3 dans les métiers techniques. Ces bourses ont été octroyées à 110 femmes, 87 hommes et 3 personnes ne s'identifiant pas dans ces catégories.



Un bref rapport d'activité a été demandé à chaque bénéficiaire de bourses. Ces rapports mettent en lumière la diversité, l'éclectisme et la richesse du tissu culturel genevois. Par ce soutien, certain-e-s auront participé à des cours en ligne, se seront perfectionné-e-s dans un domaine, auront appréhendé les enjeux écologiques actuels, ou mis en route des publications, peintures, sculptures, textes, installations sonores, des albums ou encore la réalisation d'un clip, pour ne citer que quelques exemples.

De manière générale, la mise en place de ces bourses a permis aux artistes d'approfondir leurs recherches, d'expérimenter de nouvelles pratiques ou techniques, de développer leur travail et de générer de nouvelles rencontres artistiques, tout en maintenant la créativité sans ajouter de pression sur les lieux qui programment et diffusent les créations et réalisations culturelles.

Ces bourses de recherche ont ainsi garanti une continuité de l'activité artistique et la possibilité d'une reprise de l'offre culturelle pour le public dans la période post-crise, tout en assurant la rétribution du travail de recherche effectué par la branche professionnelle du domaine culturel – un élément très novateur et prometteur comme indiqué dans la partie « 4. Constats et enseignements ».

L'exemple de Véronique Goël

Grâce à l'une des 200 bourses octroyées, l'artiste suisse Véronique Goël, cinéaste et plasticienne, a choisi de consolider ses recherches sur les événements sociopolitiques du Japon, en lien avec l'énergie nucléaire. Dans son travail, elle retrace les événements en partant de 1945 et des bombardements d'Hiroshima et de Nagasaki, passant par l'analyse de la présence de l'armée américaine et son influence, et termine son champ d'étude par l'année 1966, date de la mise en fonction de la première centrale nucléaire sur le sol japonais.

L'exemple de Valérie Poirier

Valérie Poirier s'est intéressée à la question « Que faisons-nous de nos morts ? ». Pour sa recherche, cette dramaturge installée à Genève s'est inspirée de différentes sources, allant de la lecture de romans, de témoignages, d'ouvrages de psychologie, d'anthropologie et de textes religieux. Elle a également établi un questionnaire et mené plusieurs entretiens, ainsi qu'un travail sur son propre héritage, se plongeant dans les archives familiales. Ces recherches ont mené à la mise en place d'un stage d'écriture avec l'intention de les faire aboutir à une création théâtrale.

L'exemple de Paola Pagani

Paola Pagani a conduit sa recherche sous l'angle de la question « Quelle langue parles-tu ? ». Dans le but de mettre sur pied une pièce destinée au jeune public, elle a en premier lieu rencontré une collaboratrice scientifique et chargée d'enseignement à la Haute école fédérale en formation professionnelle de Lausanne, enseignante d'espagnol et experte dans l'apprentissage des langues étrangères, afin de récolter des informations sur le plurilinguisme chez les enfants de l'école primaire à Genève. Elle a ensuite expérimenté des lectures devant des classes du DIP, dans le but d'adapter le texte original du conte des frères Grimm "Les musiciens de Brême" dans un spectacle, conçu pour être joué en milieu scolaire, en plusieurs langues. Dans son projet, Paola Pagani propose également, en parallèle du spectacle, de mener un travail d'analyse sur les langues parlées par les enfants de la classe, proposant d'inclure les parents dans le processus de création.

b) Subventions

Des subventions aux entreprises culturelles pour des mesures urgentes liées au COVID représentaient la deuxième typologie de soutien. Ces aides se sont articulées autour de trois volets distincts :

- Le premier volet permettait d'une part des aides à des structures culturelles ou sociales pour accueillir en résidence ponctuelle des artistes ou des compagnies et, d'autre part, des soutiens à des projets d'adaptation des modalités de travail en contexte COVID.
- Le deuxième volet de ces subventions permettait de soutenir des projets de captations de spectacles en format audio ou vidéo.
- Le troisième volet a permis d'apporter une aide financière à des organisations professionnelles proposant des prestations d'aide administrative aux artistes et structures culturelles pour faire face aux difficultés rencontrées pour les demandes concernant le suivi COVID.
- **Aides aux structures culturelles**

La première aide impliquait des subventions destinées aux structures culturelles pour des projets visant à s'adapter au contexte de crise la crise sanitaire. Ces subventions avaient pour objectif de valoriser l'emploi dans le domaine de la culture, avec une attention particulière aux métiers techniques, qui constituent l'une des catégories de métiers les plus affectées par les conséquences économiques de la crise sanitaire.

Les structures dans l'impossibilité d'accueillir du public en raison des restrictions ont eu la possibilité de continuer à fonctionner grâce un soutien leur permettant d'accueillir des artistes ou des compagnies pour des résidences de recherche. D'autres structures ont pu, grâce à ces subventions, adapter leurs propres modalités de travail, de création, de production, de diffusion et de médiation auprès du public.

Un montant de 800'000 francs pour financer ces subventions a été alloué au Service culturel à travers la PR-1447. A la suite de cette dotation, une page web a été ouverte afin que les entreprises et structures culturelles envoient, avec un délai au 30 avril 2021, leur dossier de postulation.²

Les subventions ont ensuite été attribuées après examen des dossiers par une commission d'expert-e-s ad hoc coordonnée par le Service culturel de la Ville de Genève.

² Câd : liste des documents disponible à la page internet suivante : <https://www.geneve.ch/fr/demarches/effectuer-demande-aide-financiere-projet-residence-ponctuelle-adaptation-modalites-travail-contexte-covid>

La commission a reçu un total de 59 demandes d'entreprises culturelles. 39 demandes de subventions ont eu un octroi allant de 5'700 à 50'000 francs pour un total de 799'997 francs de subventions octroyées. 20 dossiers ont été refusés étant hors critères.

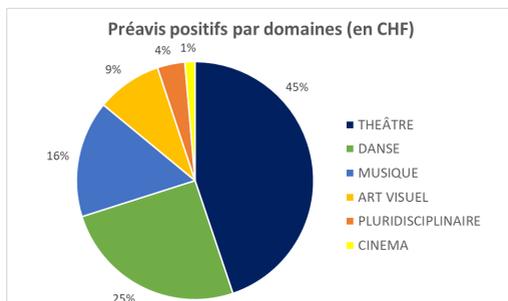
Sur les 39 projets soutenus :

- 15 étaient des projets de résidence pour un total de 271'585 francs
- 14 étaient des projets d'adaptation COVID pour un total de 363'762 francs
- 10 étaient des projets remplissant les deux critères (résidence et adaptation) pour un total de 164'650 francs.

Sur les 24 qui présentaient des éléments d'adaptation, la quasi-totalité des dossiers ont été attribués en complément d'une demande de transformation jugée positivement dans le cadre du dispositif fédéral et cantonal³.

La répartition des subventions par domaine artistique montre que le domaine artistique du théâtre a particulièrement bénéficié de ces subventions, tout comme la musique et la danse.

Dès l'achèvement du projet, le ou la bénéficiaire avaient un délai de 6 mois pour remettre au SEC un rapport d'activités et les comptes et bilans révisés conformément au règlement sur les subventions municipales. Les subventions ont permis le soutien de projets divers et variés et ont contribué à la compensation d'une partie de la chute brutale des revenus et rémunérations, causée par la pandémie: certains visaient à remettre l'art au centre de Genève, d'autres dans des lieux de soins, d'autres encore avaient pour but de développer et de documenter des projets en cours.



Les subventions octroyées ont contribué à la richesse et à la diversité de la culture genevoise, avec des projets de qualité, dont certains investissent les plateformes numériques, incluent des dimensions pédagogiques et de médiation, abordent des thématiques de société et d'actualité, ou même proposent des créations d'emploi par exemple. Les projets de

³ L'ordonnance 2 à la base du dispositif de soutien à la transformation prévoyait que seul 80% du montant total pouvait être accordé. La PR-1447 a permis à certains acteurs de trouver des compléments de financement essentiel pour mener à bien leurs projets de transformations.

résidences ont permis de donner des espaces de travail et de recherche, ainsi que de création à de très nombreux projets artistiques, allant de la création musicale, théâtrale ou de danse, à la préparation d'un livre par exemple.

L'exemple de Yalla Miku et Cyril.

Le projet de l'association « Rythme de vie », a bénéficié d'une subvention qui a permis la résidence de Yalla Miku (ancien Intergalactic band), à l'Alhambra du 16 au 19 août 2021. Ce fut l'opportunité de bénéficier de lieux de création adaptés pour consolider le répertoire composé quelques mois plus tôt pour le « Palp festival », d'arranger les morceaux en vue d'un enregistrement, mais aussi d'en composer de nouveaux et de préparer deux concerts prévus à la suite de cette résidence. Toujours grâce à ce soutien, le groupe Cyril a bénéficié de deux résidences supplémentaires : l'une au « Insub.studio » du 1er au 8 juin afin de composer de nouveaux morceaux et l'autre à l'Alhambra du 30 août au 1er septembre permettant au groupe de se préparer pour les concerts, d'arranger de nouveaux morceaux, de les intégrer dans leur set live et de se préparer à leur prochaine tournée. Les artistes ont ainsi pu travailler dans de bonnes conditions, dans des lieux de création adaptés et dans des salles équipées et professionnelles, leur offrant notamment la possibilité de se projeter en situation de scène.

L'exemple de Halle Nord

La fermeture des lieux culturels a entraîné pour les artistes plasticien-ne-s une diminution drastique des opportunités d'exposer et des possibilités d'obtenir des financements alloués à la production d'expositions. Fort de ce constat, Halle Nord a proposé un projet investissant les arcades et vitrines vides genevoises avec des œuvres d'artistes genevois. Ce projet visait à maintenir une visibilité du travail des artistes et de leur donner un espace d'expression, tout en offrant au public un parcours artistique à travers la ville. De plus, les vitrines et arcades étant accessibles à toute heure, quelle que soit l'évolution des mesures sanitaires, le projet d'Halle Nord a contribué à dynamiser le centre-ville. Au total, le projet, soutenu également par le Canton, a généré plus de 70 mandats et salaires sur deux éditions.



Art au Centre Genève / Thomas Maisonnasse, CswgZLpA.

L'exemple de la Compagnie Yan Duyvendak

Avec « Nous Sommes Partout », la Compagnie Yan Duyvendak a proposé de nouvelles formes d'expression afin d'adapter ses représentations artistiques aux restrictions liées à la situation sanitaire, tout en continuant à relayer des luttes politiques et à rendre visible toute

forme de solidarité. Grâce au soutien de la Ville de Genève, la Compagnie a développé une production donnant voix aux luttes politiques dans un format inédit : leur projet « Nous sommes Partout » a collecté des témoignages de militant-e-s actives et actifs localement. Elle les a ensuite compilé dans un livre édité en format papier et digital, puis a organisé des lectures publiques et collectives de ces textes, dans des cercles institutionnels, au sein des réseaux militants et dans la sphère privée. Le projet a permis de mettre en lumière des voix engagées, dans un contexte particulier de crise sanitaire et de confinement, afin notamment de donner du courage en partageant avec des spectatrices et spectateurs, lectrices et lecteurs, ces témoignages ainsi que des ressources en mesure d'aider à s'auto-organiser, à s'auto-éduquer, à trouver de la force et de l'amour, notamment dans une période inédite de pandémie.

- **Aides aux projets de captation**

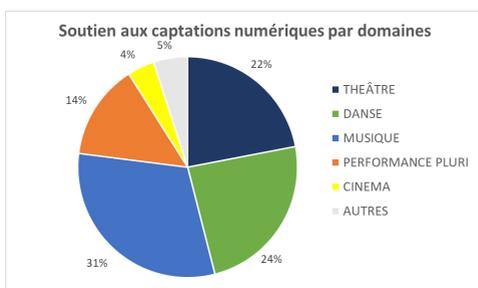
Le déclenchement de la crise sanitaire a eu un double effet sur le plan du numérique, à la fois ce moyen de diffusion et d'expression a été massivement utilisé, accélérant ainsi une transformation amorcée il y a plusieurs années, et en parallèle celles et ceux qui étaient victimes de la fracture numérique avant la crise ont vu s'amplifier les problèmes rencontrés. La Ville de Genève, consciente de ces enjeux, a eu à cœur d'inclure dans la demande de crédit un budget dédié à la diffusion numérique. Proposer au public des réalisations de qualité représente un coût conséquent et, sans ces aides ciblées, beaucoup d'acteurs et d'actrices culturel-le-s travaillant avec des budgets modestes n'auraient pas eu accès à ces technologies pour améliorer leur maîtrise de ces outils et pour conserver un lien avec leur audience.

Un montant de 350'000 francs a donc été dédié au soutien à des projets de captations ou de diffusion de spectacles en format audio et vidéo. Cette somme a été gérée par l'Unité du développement des publics de la direction du DCTN. Un formulaire spécifique a été réalisé pour le dépôt des demandes, dans une logique semblable à la gestion des autres mesures d'accès à la culture, un document régissant les conditions générales a également été créé et une adresse mail spécifique a été utilisée pour accompagner ce dispositif⁴. Les réponses concernant les octrois et les refus ont été communiquées par courrier.

Une commission d'attribution a été mise en place comprenant 4 commissaires spécialisés dans le domaine de la production audiovisuelle et de l'accès à la culture. En raison de la situation sanitaire une procédure d'instruction des dossiers en ligne a été mise en place permettant un traitement des demandes de manière efficace. Trois dates de traitement étaient fixées pour la réception des dossiers les 30 avril, 31 mai et 30 septembre 2021.

⁴ La liste des documents requis est disponible à la page internet suivante : www.geneve.ch/fr/demarches/acc-culture

53 demandes ont été reçues, 30 ont été acceptées, 22 ont été refusées et un projet a été annulé. Sur les 53 demandes reçues, 5 concernaient des podcasts, 4 étaient des projets audiovisuels ne répondant pas aux critères, les 44 restants étaient des projets de captation. Les montants maximum d'octroi s'élevaient à 15'000 francs.



L'exemple de Chahut Média

Le projet « Dancefloor Memories » est une série podcast imaginée par Chahut Média. Alors que le dancefloor connaissait une entrée en sommeil forcée, et persuadés que ces lieux créent un espace citoyen où se forge dans la fièvre et l'innovation une mémoire collective et individuelle d'une folle richesse, les artistes ont élaboré l'idée de cette série de 10 épisodes combinant créations musicales par des DJ de renommée mondiale à des témoignages d'anonymes francophones qui content un épisode capital, où des heures vécues sur un dancefloor, et qui a bouleversé leurs vies. Cette série a été diffusée sur de nombreuses plateformes dont la RTS.

L'exemple de József Trefeli

Le projet Genetrix a quant à lui permis une forme artistique conçue par trois chorégraphes résidant dans des pays différents. Ces derniers, empêchés d'être réunis sur la même scène en raison des restrictions de déplacement, ont imaginé une adaptation de leur création en réalisant un nouvel objet artistique avec des films de leurs solos respectifs. Cette démarche leur a permis de passer du statut de chorégraphe à celui de réalisateur représentant pour eux une opportunité d'évoluer dans leur métier et dans les possibilités de diffuser leur recherche chorégraphique.



L'exemple du Théâtre des Marionnettes de Genève

Le projet « Tu comprendras quand tu seras grand » (pour un public dès 5 ans) a été conçu par le Théâtre des Marionnettes de Genève (TMG). Grâce à la captation, le TMG a proposé une retransmission en direct depuis son plateau. Ce streaming était réservé aux enfants hospitalisés en pédiatrie. Plusieurs établissements hospitaliers de Suisse romande se sont associés à cette initiative inédite. Cette innovation a permis aux enfants hospitalisés, une expérience culturelle nouvelle, l'accès « en direct » à un spectacle qu'ils n'auraient pas pu voir autrement, un instant d'évasion et de joie dans le quotidien hospitalier et une ouverture sur le monde extérieur.

- **Aides aux organisations professionnelles**

Le retour unanime des artistes, acteurs et actrices culturel-le-s interrogés pendant la crise était celui d'une grande difficulté face aux exigences administratives induites par les aides proposées : pour les petites structures artistiques (compagnies, collectifs, associations, etc.) ou des artistes indépendant-e-s, ces tâches administratives représentaient une charge inédite et difficile à prendre en charge. Dans chaque discipline, les organisations professionnelles, faitières ou des structures nouvellement créées jouent un rôle de relais essentiel pour accompagner les personnes dans la compréhension des réglementations et des exigences administratives. Ces associations professionnelles travaillent bien souvent de manière bénévole et avaient besoin de ressources rapides, à titre exceptionnel, pour continuer à assurer les services qu'elles rendent gratuitement aux acteurs et actrices culturel-le-s qui les sollicitent, permanence téléphonique et numérique, accompagnement administratif, représentations auprès des autorités compétentes, notamment.

Un montant de 150'000 francs a été alloué au Service culturel pour l'octroi de ce type de subventions. Une page web a été mise en place à destination des bénéficiaires et le délai pour la réédition des dossiers, en version papier, à l'attention du Service culturel a été fixé au 30 avril 2021⁵. Les subventions ont ensuite été attribuées après examen des dossiers par une commission interne au DCTN. Les réponses - positives ou négatives - ont été transmises par écrit uniquement.

Sur les dix dossiers reçus, le Service a refusé deux dossiers jugés hors critères (ne relevant pas d'organisations faitières) et octroyés, des montants allant de 15'000 à 30'000 francs, à huit dossiers.

Les dossiers déposés étaient très variés, ce qui a permis de soutenir équitablement les organisations professionnelles et faitières des différents domaines culturels qui ont réalisé un véritable travail d'accompagnement des artistes durant la crise sanitaire et ses nombreuses évolutions. Un dossier pour presque chaque domaine culturel a été déposé : les musiques actuelles, les clubs, le théâtre, la danse et le Syndicat suisse romand du spectacle (SSRS).

Dès l'achèvement du projet, les bénéficiaires étaient chargé-e-s de remettre un rapport d'activités et les comptes et bilans révisés.

Grâce à cette aide ponctuelle, les organisations professionnelles et faitières ont pu continuer à jouer leur rôle de relais essentiel pour accompagner les acteurs et actrices culturelles dans la compréhension des nouvelles réglementations, suite aux mesures Covid exceptionnelles, et ce dans chaque discipline artistique. Une antenne d'expertise des demandes RHT a notamment été mise en place pour les artistes tous domaines confondus à

⁵ Câd : Le formulaire de demande de subvention organisations pro (COVID 19); une lettre de motivation adressée au DCTN; un descriptif détaillé du projet, avec la liste des principaux participant-e-s au projet; un budget et un plan de financement prévisionnels détaillés; les statuts de l'organisme; la liste des membres du Comité ou du Conseil; le procès-verbal de la dernière assemblée générale approuvant les comptes; le dernier rapport d'activité ou rapport annuel; les comptes d'exploitation et bilan vérifiés de l'année précédente; la copie de contrat ou d'attestation d'affiliation à une institution de prévoyance ou 3^e pilier; les Dispositions générales de la Ville de Genève lors de l'octroi d'une subvention;

travers ce soutien et celui du canton de Genève. Des permanences téléphoniques pour les artistes ont également été financées pour pouvoir aiguiller au mieux les professionnel-le-s de la culture durant cette période complexe.

L'exemple du Grand Conseil de la Nuit

Sur les dix dossiers reçus, le Service culturel a notamment retenu la demande d'aide du Grand Conseil de la Nuit, l'association pour la culture nocturne à Genève. Cette faitière des lieux nocturnes genevois est une structure confirmée depuis plusieurs années qui représente un milieu culturel particulièrement impacté pendant la crise. Ainsi, à travers son soutien au Grand Conseil de la Nuit, la Ville a affirmé son appui au milieu culturel nocturne genevois. Le Grand Conseil de la Nuit est un relais essentiel pour accompagner les lieux nocturnes dans la compréhension des réglementations et des exigences administratives et a un impact positif sur la sauvegarde des emplois des vingt-sept structures membres, notamment en période de crise sanitaire où l'association s'est également fait le relais de la situation et des difficultés des clubs genevois.

Syndicat Suisse Romand du Spectacle

Depuis 1957, le Syndicat Suisse Romand du Spectacle (SSRS) regroupe les professionnel-le-s du spectacle vivant de Suisse romande, il défend et informe ses membres quant à leurs droits et devoirs dans leurs relations contractuelles.

Durant la crise du COVID-19, le SSRS a été fortement sollicité et a mené plusieurs actions pour soutenir les professionnel-le-s, membres ou non du SSRS, ainsi que les employeurs et employeuses, notamment les compagnies indépendantes. Coordination des associations professionnelles, conseils et fourniture de services aux professionnel-le-s de la culture par exemple: depuis 2020, le SSRS a multiplié ses actions en lien avec la crise, en consacrant plus de la moitié de temps de travail de la Secrétaire générale à ce type d'aide. En outre, le SSRS a joué un rôle d'expert important dans la Task Force Culture Romande, auprès des collectivités publiques ou d'autres interlocuteurs et interlocutrices institutionnel-le-s. La Ville a soutenu à hauteur de 30'000 CHF l'engagement du SSRS pendant la crise COVID-19.

c) Valorisation de l'offre culturelle auprès des publics

Favoriser le lien entre les publics et l'offre culturelle constitue la dernière typologie de mesure. Celle-ci s'est déployée au travers de deux moyens distincts. Le premier volet a consisté en un projet d'exposition dans l'espace public sur des panneaux d'affichage favorisant à la fois la créativité des artistes et illustrant auprès des publics la diversité et la richesse de la scène locale. L'autre volet a consisté en un plan de soutien à des médias genevois qui ont pu mettre en place des plateformes de valorisation des artistes et du milieu culturel.

- **Favoriser le lien entre les publics et l'offre culturelle dans l'espace public**

« I LOVE #ArtisteDici » est une manifestation d'art éphémère dans l'espace public initiée en décembre 2020 dans le contexte de la pandémie. Il s'agissait d'imaginer un projet simple, pertinent et efficace qui permette de soutenir les artistes plasticien-ne-s particulièrement fragilisé-e-s. Fort du succès de cette 1^{ère} édition et conscient que les opportunités de travail et d'exposition allaient être rares en 2021, le DCTN a souhaité renouveler ce projet durant l'été 2021.

Cette manifestation avait notamment pour objectifs de soutenir financièrement des artistes en arts visuels ainsi que de montrer la richesse et la diversité de la scène artistique locale. La réalisation « in situ » des œuvres par les artistes a également permis de mettre en lumière une facette de la création généralement exécutée en atelier à l'abri des regards et d'aller à la rencontre du public.

Ce projet d'exposition en plein air occupait 70 panneaux d'affichage répartis sur tout le territoire de la Ville. Il a été conçu et piloté par l'Unité d'arts visuels du SEC (qui est responsable du Fonds municipal d'art contemporain, FMAC). La coordination de ce projet a été déléguée à 11 espaces de diffusion indépendants, sous forme de mandats. Le montant de 200'000 francs alloué au Service culturel comprenait les honoraires des organisateurs et organisatrices, les rémunérations des artistes, les frais de réalisation, de coordination, de communication et de médiation.

I LOVE #ArtisteDici a permis de soutenir financièrement un grand nombre d'artistes (70 pour la première édition et 88 pour la deuxième) ainsi que onze lieux de diffusion indépendants et 6 lieux de production. Cette manifestation a redonné une visibilité à plus de 150 plasticien-ne-s issu-e-s de la scène locale sans distinction d'âge, de notoriété ou de pratique qui ont réalisé une œuvre in situ. L'occasion, pour le public, de découvrir la diversité et la richesse de cette scène artistique au travers de peintures, dessins, photographies, estampes, collages, images de synthèse, etc.

Ce fut l'occasion pour le public d'aller à la rencontre des artistes en pleine création, à l'image d'un atelier en plein air, et de découvrir, au hasard des déambulations, la richesse et la diversité de la scène artistique genevoise. Ce projet a suscité un vif intérêt de la part, des artistes qui ont manifesté un réel plaisir à participer, et des lieux de diffusion partenaires du DCTN pour la coordination des projets

Le projet s'est poursuivi avec une publication papier compilant les 150 œuvres créées, ainsi que la production de cartes postales pour chaque œuvre, permettant aux artistes, aux partenaires et au SEC de diffuser les œuvres réalisées et de garder une trace de cette précieuse collaboration.

Il faut encore relever que plusieurs villes, comme Lausanne et Sion, ont repris, tel quel, le concept de cette manifestation afin de soutenir leurs artistes.



Loren Kagny-ArtisteDici2021Melanie Grole
Uta Richter et Carmen Caldarea Bayenet_ArtisteDici2021_Melanie Grole

- **Favoriser le lien entre les publics et l'offre culturelle à travers les médias**

Le dernier volet de ces soutiens avait plusieurs buts : favoriser une diffusion élargie de contenus culturels pendant la période de crise sanitaire par le biais des médias locaux, et permettre au public d'accéder depuis chez lui à une offre culturelle variée. En effet, les restrictions comme les réductions de jauges, les quarantaines, les fermetures ne permettaient plus au public de bénéficier de l'offre culturelle. Il s'agissait également de documenter l'offre culturelle en temps de crise et son impact sur les professionnels de la culture et favoriser aussi la promotion de la culture pour accompagner une reprise des activités culturelles dans les lieux de culture. Enfin, cela permettait de mettre à contribution cette période de transition pour tester de nouveaux formats de diffusion culturelle. Le budget total dédié à ce volet était de 400'000 francs. Cette somme s'est répartie en trois marchés distincts. La centrale d'achat et d'impression (CMAI) de la Ville a accompagné la direction du DCTN pour gérer des appels d'offres dans chacun de ces marchés afin de procéder ensuite à des contrats de gré à gré.

Le premier marché de 140'000 francs devait permettre de mandater des sociétés audiovisuelles pour des réalisations de captations de spectacles, concerts et autres formes pour des besoins internes du DCTN et afin de pouvoir aider des acteurs culturels si des collaborations pouvaient être établies. Le deuxième marché de 140'000 francs consistait à des parrainages d'émissions culturelles locales ; enfin le troisième de 120'000 francs devait permettre la réalisation de reportages et d'interviews sur la vie culturelle genevoise.

Une commission d'attribution a été missionnée pour suivre ce projet. Les membres de la commission d'attribution étaient des collaborateurs et collaboratrices de la direction du DCTN disposant de différentes connaissances en matière d'administration, de communication, d'aspects juridiques et d'accès à la culture. L'envoi des demandes d'offre s'est fait le 30 juin 2021, le délai de réception était fixé au 26 juillet et une séance d'octroi s'est tenue le 27 août 2021, avec un système de notation qui a permis de faire les attributions.

Pour le Marché 1, les demandes d'offres ont été adressées à 26 sociétés audiovisuelles, 9 offres ont été reçues, 1 société a choisi de renoncer, 1 demande était invalide et 15 sociétés n'ont pas répondu.
Pour le Marché 2, les demandes d'offres ont été adressées à 4 médias (l'un d'entre eux comporte 3 médias qui étaient concernés) 3 offres ont été reçues et 1 média n'a pas répondu.
Concernant le Marché 3, les demandes ont été adressées à 8 médias de la presse écrite genevoise. 1 média a renoncé, 1 a répondu, les 6 autres n'ont pas répondu.

La mise en œuvre de ce volet a donné des résultats intéressants. Toutefois la procédure d'attribution avec 3 marchés distincts a complexifié le processus et n'a pas permis de mettre en place ce qui était envisagé dans le marché 1. En effet, le projet se basait sur des partenariats à mettre en place avec des acteurs et actrices subventionné-e-s pour les inciter à utiliser la captation pour renforcer leur lien avec les publics. Les mesures de restrictions liées au COVID ont impliqué pour les professionnel-le-s de la culture de s'organiser au jour le jour pour répondre à une reprise d'activités en automne 2021 avec son lot de contraintes comme

la mise en place du contrôle du pass sanitaire. Le budget de la PR-1447 ne pouvant être utilisé qu'en 2021, le développement des projets de captations avec les milieux culturels n'a pas pu trouver sa place dans ce contexte. Par ailleurs, une partie de cette somme devait être dédiée à des captations des concerts du dimanche organisés par le Service culturel. Ce dernier a souhaité renoncer aux captations afin de favoriser une reprise des concerts en format physique et proposer des brèves captations d'actions de médiation.

Pour le marché 2 en revanche, les parrainages ont permis de soutenir les médias audio-visuels qui ont pu développer une offre accrue de diffusion culturelle, avec notamment des projets radiophoniques qui ont permis la réalisation de showcases en direct. Ces actions ont permis à des artistes de se produire alors que les lieux habituels pour ces concerts étaient à l'arrêt. Plusieurs radios genevoises ont ainsi mis des artistes en contact avec le public via des scènes créées pour l'occasion.

Enfin pour le marché 3, des commandes de reportages et d'interviews laissant toute liberté rédactionnelle au média ont permis de faire une place particulièrement conséquente au thème de la culture et facilité l'accès à ces contenus pour les publics. Ce projet a également favorisé l'accompagnement d'une reprise progressive du chemin des lieux de culture.

L'exemple de Léman Bleu

Grace à cette mesure de soutien, Léman Bleu Concerts a donné, pendant 5 soirs, carte blanche à 5 artistes, labels ou collectifs genevois confirmés pour offrir performances, concerts et spectacles en collaboration avec d'autres artistes de leur choix. Le plateau de tournage de ces 5 numéros a été conçu spécialement pour l'occasion dans le bâtiment du Cube, pôle audiovisuel romand au cœur du PAV. Les artistes se sont produits sur une scène centrale aux allures d'arène, entourée de public, pour lui offrir des moments immersifs et vivants. La chaîne a choisi la variété des musiques actuelles présentes à Genève afin de toucher un maximum de publics. Cette première expérience de production culturelle pour ce média a ouvert les portes à de nouvelles collaborations avec les acteurs de la scène locale et internationale. Léman Bleu a souhaité que ce programme permette le développement de nouvelles formes d'œuvres culturelles pensées pour la télévision et les réseaux sociaux. Ce sont ainsi plusieurs centaines de personnes qui ont pu assister aux représentations en live et des milliers de téléspectateurs et téléspectatrices qui ont découvert les artistes à travers l'écran, un format hybride complémentaire aux offres scéniques habituelles. L'audience moyenne cumulée sur la chaîne a été de 239'463, sur les réseaux sociaux : 26'349 et en replay sur le site de lemanbleu.ch : 1'646.



L'exemple du journal Le Temps

Le projet proposé par le Journal Le Temps a été mené en collaboration avec Heidi.news. Une variété de mesures a été déployée dont on peut citer par exemple la création d'une newsletter genevoise et de mettre en lumière sa diversité. Par ailleurs, un grand nombre d'articles culturels (près de 200) ont été rédigés et étaient proposés gratuitement aux lecteurs sans avoir besoin d'abonnement dans les différents canaux des deux médias concernés. Des cahiers spéciaux ont également pu être édités comme celui sur l'analyse journalistique de l'impact de la crise Covid sur les milieux culturels.

4. Constats et enseignements

La mise en œuvre de toutes ces mesures a été riche de constats et d'enseignements, aussi bien sur le statut professionnel et la rémunérations des artistes et autres métiers du domaine qu'en lien avec de nombreuses expériences les plus variées en matière de production et de diffusion de contenus, par exemple la place croissante des outils et contenus numériques, les possibilités de résidences de travail ou la place de la culture dans l'espace public. Il convient à présent de tirer les leçons de ces enseignements pour les outils et les budgets de politique culturelle.

a) Sur l'amélioration des statuts et des rémunérations des artistes

Tout d'abord, ces soutiens ont répondu à un besoin avéré de la part des acteurs et actrices culturel-le-s. L'accompagnement de tout ce secteur a mis en évidence des problématiques plus profondes qui préexistaient avant la crise, comme le statut souvent précaire des artistes et leur faible rémunération.

- Il conviendra pour la Ville, de contribuer à l'amélioration du statut des artistes, à l'application de rémunérations justes, et à l'accompagnement des changements structurels nécessaires, en étroite collaboration avec les organisations professionnelles, et en intensifiant les démarches auprès des instances cantonales (OCE, OCAS, Hautes Ecoles, etc.) et fédérales (OFC, OFAS, seco, SEFRI, etc.) concernées. Dans le cas où des barèmes de rémunération n'existent pas, la Ville soutiendra les organisations professionnelles dans leur élaboration.

b) Une meilleure prise en compte du travail de recherche

Avant la crise, la question du travail de recherche dans le domaine artistique n'avait jamais fait l'objet d'une véritable prise en considération. Pourtant, cette étape essentielle dans la chaîne de production culturelle elle mérite d'être mieux valorisée et prise en compte pour maintenir la créativité du tissu culturel genevois.

Le DCTN a intégré ainsi pleinement ces enjeux dans les objectifs de sa feuille de route pour la législature 2020-2025, et une attention très particulière leur est désormais portée, qui devrait idéalement se traduire par des mesures concrètes dans le cadre des prochains exercices budgétaires. Ainsi, les temps de recherche devront être plus systématiquement pris en compte dans les rémunérations proposées par les institutions de la Ville de Genève, et des incitations iront dans ce sens pour les bénéficiaires de financements du DCTN.

La difficulté d'accès à des lieux de répétition, de recherche et de conception ainsi que de production a été mise en évidence avec cette crise. L'accueil d'artistes dans des lieux institutionnels pour des résidences de recherche, et notamment dans les musées genevois, a permis de tisser des collaborations fructueuses.

- Cette initiative pourrait être poursuivie dans le cadre de nouvelles résidences de recherche au sein des institutions culturelles de la Ville de Genève, sous réserve

de disponibilités budgétaires de ces institutions, ou d'un soutien *ad hoc* afin de proposer des rémunérations adéquates.

La transversalité a également été éprouvée par les professionnels de la culture avec notamment des résidences favorisant des rencontres inattendues entre des domaines peu habitués à se rencontrer avant la crise. De nouveaux publics, de nouvelles formes, des frontières entre institutionnel et formes émergentes ont ainsi vu le jour.

- Ces observations ont engendré des résultats, comme la concrétisation de nouvelles résidences au Théâtre Pitoëff ainsi que la réalisation de nouvelles conventions dans le domaine des musiques actuelles.

c) Le développement de nouveaux outils numériques

Le milieu culturel a apprécié la réactivité de la Ville face à une situation inédite et sa capacité à créer des outils efficaces et répondant aux besoins. De nouveaux formulaires interactifs, des commissions plus efficaces fonctionnant selon de nouveaux critères sont des exemples qui ont contribué à la bonne réalisation de ce plan de soutien.

- Ces nouvelles manières de traiter les demandes de soutien, dans un mode plus agile, devront servir d'inspiration pour optimiser les processus administratifs.

Le besoin de rencontre avec le public, dans d'autres espaces que les lieux habituellement dédiés, a également ouvert le champ des possibles de nouvelles formes de production et de diffusion de la culture. Le maintien du lien entre le public et la culture a permis de soutenir le vivier créatif genevois, tout en apportant une aide à tout un pan du tissu économique de la cité qui a trouvé des moyens de poursuivre une activité.

- La place donnée au numérique dans cette réflexion tout comme un usage accru de l'espace public sont des voies qu'il conviendra d'analyser et de poursuivre.

Globalement, cette crise sanitaire a constitué un défi considérable pour notre société en général, sur de nombreux plans. Le domaine culturel a été le premier à en subir les conséquences économiques et sociales et sera l'un des derniers à en sortir complètement. Les mesures prises ont ainsi été parfaitement légitimes et pertinentes, sachant qu'il a fallu faire preuve de beaucoup de créativité et de flexibilité, ce qui conduit à un processus d'apprentissage dont il convient de valoriser le mieux possible les leçons. Il faut encore une fois relever d'une part la résilience impressionnante du milieu concerné et d'autre part le soutien fort appréciable et apprécié du Conseil municipal tout au long de cette crise.

5. Reporting financier

Page : 22

PR 1447 Suivi synthétique des dépenses et impacts aux comptes 2021

	Budget	Réalisé	Ecart	Commentaire
TOTAL PR 1447	DCTN	3 900 000	3 755 786	-144 214
Bourses de recherche	SEC 36	2 000 000	2 000 000	0 200 artistes bénéficiaires / 10'000
Subvention entreprises culturelles	SEC 36	800 000	799 997	-3 39 projets (5 à 50KE / projet)
Soutien aux organisations professionnelles	SEC 36	150 000	150 000	0 7 structures soutenues (15 à 30K/entité)
Valorisation travail d'artistes	SEC 31	200 000	199 422	-578 88 artistes soutenus
#LoveArtisteDici				
Soutien aux médias	DIR 31	400 000	256 440	-143 560 3 projets soutenus
Marché 1 - captations		140 000	11 840	-128 160
Marché 2 - parrainage émissions culturelles		140 000	124 600	-15 400
Marché 3 - Reportages - Interviews		120 000	120 000	0
Soutien à la captation et à la diffusion numérique	DIR 36	350 000	349 927	-73 30 demandes soutenues

Pour toute information complémentaire :
Nicolas Cominoli, Conseiller scientifique, 022 418 65 07, nicolas.cominoli@ville-ge.ch